

## Sécurité Sociale :

### Aux mêmes maux, les mêmes recettes...

Le déficit sécu de la branche maladie est estimé à 11,4 milliards d'euros en 2010, le gouvernement a décliné un plan d'économies de 2,5 milliards dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011. Les conseillers CGT des CPAM de Pau et Bayonne tiennent à souligner leur totale désapprobation concernant les dernières mesures prises par le gouvernement en matière d'assurance maladie, ainsi :

- Plusieurs médicaments actuellement remboursés à 35 % ne le seront plus qu'à 30 %.
- Le ticket modérateur de 20 % pour les soins hospitaliers qui s'appliquait à partir de 91 euros, ne sera désormais appliqué qu'à partir de 120 Euros.
- Les pathologies chroniques sont visées, si le régime des ALD (affections longue maladie) est maintenu, les frais de transport ne seront plus systématiquement pris en charge à 100 %, et les diabétiques devront pour leur part payer le coût des bandelettes d'autotest de glycémie au-delà d'une quotidienne.
- La plus grosse part de l'effort (1,2 milliard d'euros) portera sur le renforcement de l'efficacité du système de soins, les hôpitaux et les établissements du secteur médico-social (personnes âgées et handicapés) étant particulièrement visés par diverses mesures d'économies.
- Les baisses de remboursements de la sécu ont fait flamber les dépenses laissées à la charge des assurés (+ 49 % entre 2001 et 2008), elles représentent de fait un frein à l'accès aux soins, de plus en plus de retraités et d'étudiants renoncent aux soins pour des raisons financières. De plus, les complémentaires vont réviser à la hausse leurs tarifs (entre 8 et 10 % de plus) pour l'année 2011.
- Concernant les indemnités journalières : celles-ci ne seront plus calculées sur la base de

de 360 jours mais sur celle de 365 jours entraînant une baisse de l'indemnisation de 1,5 à 2%. Après la fiscalisation des indemnités journalières liées aux accidents du travail et maladies professionnelles, ce nouveau dispositif vise à faire pression sur les salariés, alors que nous savons bien qu'il y a une forte dégradation de la santé au travail et que la responsabilité de l'entreprise est importante.

Le gouvernement ne pourra pas perpétuellement demander de faire des économies dans tel ou tel secteur au risque de mettre à mal tout notre système de soins. Il faut savoir que + de 60 % des dépenses couvertes par l'assurance maladie sont dues aux ALD.

#### ➤ De nouvelles recettes, c'est ce dont a besoin la Sécurité Sociale :

Tout d'abord de bons salaires et des emplois qualifiés et nombreux, c'est bon pour les finances de notre Sécu. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes mettait l'accent sur les exonérations de cotisations qui s'élevaient pour l'année 2009 à 25 milliards d'euros, dont 3 milliards pour les seules exonérations sur les heures supplémentaires. Cette même Cour des comptes préconisait aussi :

- La baisse du seuil de sortie des exonérations (à 1,4 smic au lieu de 1,6) ce qui permettrait d'enregistrer 5 milliards d'euros, ainsi que la hausse du forfait social sur l'intéressement et la participation : 4 milliards.

Etait-il nécessaire de maintenir un tel effort budgétaire pour des résultats si faibles en matière d'emploi ? Depuis 1991, les exonérations de cotisations non compensées ont fait perdre aux régimes de sécurité sociale, la bagatelle de 35 Milliards d'euros.

➤ **On peut faire autrement, nous demandons comme nous l'avons formulé à maintes reprises auprès des caisses locales et nationale : un grand débat national sur l'avenir de notre système de santé, intégrant d'une part sa réorganisation et son financement.**

## COMPTE RENDU DES DEUX DERNIERS CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CPAM DE PAU ET BAYONNE qui se sont tenus au mois décembre 2010



### ☞ PLFSS 2011 : (Projet de loi de financement de la sécurité sociale)

Pour la CPAM de Pau, nous sommes intervenus en CA pour signifier notre désapprobation concernant les dernières mesures prises dans le cadre du PLFSS pour 2011. Nous avons repris les argumentations formulées dans l'article (voir Edito p1), et nous avons redemandé un débat national sur le financement de la Sécurité Sociale.

Celui qui a été voté en 2010 a été amputé de 145 000 euros et celui de 2011 risque d'être le plus bas depuis 5 ans alors que les besoins sont grandissants, cela veut dire qu'il faudra tailler dans les aides d'urgence. A noter aussi que les vœux du MEDEF sont rapidement exaucés avec la suppression des aides ménagères (82 000 € d'aides en 2009).

### ☞ COG : Contrat d'objectifs et de gestion

Les directions nous ont présenté le contrat d'objectifs et de gestion (COG) signé entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour les 4 années à venir. De nouveaux objectifs sont fixés par exemple : de meilleurs services aux assurés, modernisation, performance, un bon usage des soins ..., bref, toujours plus de missions à accomplir pour le personnel des caisses mais avec de moins en moins d'effectifs. Pour la CGT il n'est pas possible de laisser s'écrouler notre système de protection sociale. Nous connaissons les motivations profondes des dirigeants politiques actuels : *il leur faut répondre aux exigences des marchés financiers*. La marchandisation de l'offre de soins les fait saliver depuis longtemps. La santé n'est pas une marchandise. Notre système de santé est un bien commun mais cette COG n'est autre qu'un démantèlement organisé. Dans les prochains mois nous aurons à connaître et à débattre sur les conséquences pratiques issues de cette COG pour la caisse de Bayonne et de Pau avec la présentation des objectifs de gestion, vous en serez informés.

Ce budget prévoit aussi des aides pour le maintien ou le retour à domicile mais on s'interroge sur la finalité. Ne vise-t-on pas à réduire le séjour hospitalier et à transférer ainsi sur les familles une partie de ce coût. Ce budget sert aussi au financement de la formation des professionnels de santé : médecins, pharmaciens, kinés, pédicures et autres : 188 000 euros y sont consacrés, dotation doublée en 5 ans ! Est-ce à l'Assurance Maladie de payer pour leur formation ?

### ☞ Budget gestion administrative de la Caisse de Bayonne et de Pau :

Pour 2011 il se chiffre à près de 17 000 000 € pour les frais de personnels et de fonctionnement pour Bayonne, et pour Pau à 17 523 400 €, néanmoins ce chiffre est à rapprocher du budget total de nos CPAM respectives et ne représente que 2,5 % des dépenses. Les départs à la retraite ne seront pas tous compensés (pour 2 départs, un seul sera remplacé), ce qui inévitablement se traduira par moins de services rendus aux assurés sociaux et une aggravation des conditions de travail. Il faut savoir que depuis 2005 ce sont 10 000 emplois qui ont été supprimés au niveau national. De plus, il faut réduire de 10% les frais de fonctionnement (hors personnel), donc rogner sur les combustibles, les fournitures, les contrats d'assurances ..., par exemple pour la caisse de Bayonne pour 2011 c'est 54 000 € d'économies par an et sur 4 ans : 210 000 €. C'est considérable nous ne pouvons l'accepter.

### ☞ Budget de l'action sanitaire et sociale :

Ce budget est destiné à attribuer des aides d'urgence à des familles en grande difficulté financière du fait de la maladie. Cela permet des secours pour des indus de loyers, d'énergie, pour une aide alimentaire ou un complément pour des soins, s'y ajoutent des fonds pour des aides ménagères, un coup de pouce pour l'acquisition d'une complémentaire santé, pour des soins palliatifs ...

**Les conseillers CPAM de nos deux caisses ont voté contre ces budgets, en effet nous ne pouvons pas valider des suppressions d'emplois.**

C'est un budget conséquent pour la caisse de Bayonne en 2010 il s'élevait à près de 900 000 €. Les conseillers CGT de la caisse de Bayonne n'ont pas approuvé le projet de budget 2011 car les dotations de l'Etat ne suivent pas.

### ☞ Agence Régionale de Santé :

Le Président de la CPAM de Pau nous a demandé d'être force de propositions pour faire remonter auprès de l'ARS les besoins locaux en matière de santé.

Nous sommes intervenus en CA pour indiquer que nous allons y travailler avec nos syndicats qui dépendent de ce secteur. Nous avons lancé un appel aux conseillers des autres organisations syndicales pour travailler ensemble sur cette question. Nous pouvons trouver des convergences en la matière afin que les propositions soient mieux prises en compte auprès de l'ARS. Nous vous tiendrons au courant...

### ☞ Arrêts de travail :

La Caisse de Bayonne s'est vue confier une mission pour une étude sur les arrêts de travail : suivi, règlement des I.J., contrôle, accompagnement des publics fragilisés, relations entre services etc...

**Un observatoire a été créé** et la CGT souhaite y apporter son concours pour élargir la réflexion sur le stress au travail, les conditions de vie des salariés, les métiers pénibles et expositions dangereuses car cela ne figure pas dans les axes retenus.

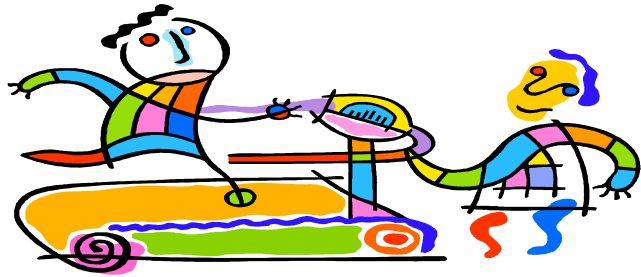
**Demande non satisfaite mais on ne renonce pas.**

➤ **Arrêts ... Bis ...** Depuis quelques jours la presse se fait l'écho d'une chasse aux prétendus abus pour arrêts de travail avec des contrôles exercés par des médecins envoyés par le patronat au domicile des assurés sociaux.

Il est absolument faux de prétendre à des abus en ce domaine. C'est un phénomène marginal et détecté par les services compétents, par exemple la MSA de Gironde qui gère 30 000 arrêts par an et en contrôle 1000 en a détecté 1 !!!

Et les médecins payés par le patronat n'ont aucune compétence car ils ne maîtrisent rien du parcours médical de la personne et de plus ils sont subordonnés au MEDEF, car rétribués par celui-ci.

Les conseillers CGT de Pau et Bayonne ont tenu à dénoncer cette stratégie du MEDEF qui ne vise qu'à culpabiliser une



nouvelle fois les salariés et à s'exonérer encore de ses propres responsabilités. C'est bien souvent de la souffrance au travail, de sa dangerosité, des conditions parfois indignes que naît la maladie et l'arrêt.

La priorité pour nos caisses ne doit pas être la lutte contre la fraude mais la prévention et la santé au travail. Non, les fraudeurs ne sont pas les assurés et les malades !

La CGT a renouvelé sa confiance aux médecins conseils de la Sécu et souhaite qu'ils continuent à garder la main sur le contrôle et le paiement des I.J.

### ➤ INFOS PRATIQUES :

☞ **Des réunions mensuelles en partenariat avec la CAF :** sont organisées à Hendaye en direction des travailleurs frontaliers, c'est une bonne initiative car elle va dans le sens de la proximité que nous défendons régulièrement.

### ☞ Prévention désinsertion professionnelle :

L'article 100-1 de la loi de financement de la sécurité sociale, complété par le décret N° 2010-244 du 9 mars 2010 instaure le paiement d'une Indemnité Temporaire d'Inaptitude (ITI) à compter du 1er juillet 2010 pour les salariés déclarés inaptes à la suite d'un AT/MP. Les conditions à remplir pour y prétendre sont les suivantes :

- Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail indemnisé avant l'inaptitude.
- Absence de rémunération liée à l'activité salarié.
- Formulaire de demande remis par le médecin du travail.

Calcul de l'indemnité : l'ITI est égale au montant de l'I.J. versée pendant l'arrêt de travail AT/MP précédant l'avis d'inaptitude.

Versement : elle est versée par la CPAM à compter du 1er jour qui suit la date du licenciement ou reclassement pour une durée maximale d'un mois.

➤ **Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter votre caisse primaire.**

➤ **Et en matière de prévention, n'hésitez pas à passer les bilans de santé proposés par vos centres de caisse primaire d'assurance maladie.**



## SANTE AU TRAVAIL :

### ➤ ETAT DES LIEUX DES QUESTIONS DE SANTE AU TRAVAIL :

En 2010, quelques camarades du Béarn ont décidé d'engager un travail sur les questions de santé au travail. Ces camarades ont en commun d'avoir été confrontés à des maladies professionnelles -amiante, autres pathologies - ou expérience en tant que membre de CHSCT. A partir de là est né un Collectif de CHSCT sur le Bassin de Lacq, il se réunit régulièrement pour partager les expériences, se former, renseigner les salariés d'entreprises sur :

- Les expositions avérées à des cancérogènes,
- les tracasseries ou obstructions des employeurs pour les délivrances des attestations d'exposition aux différents cancérogènes,
- des salariés identifiés, victimes de maladies professionnelles,
- des procédures en cours avec la CPAM, le TASS ou les Prud'hommes,
- toutes les situations et conditions de travail attentatoires à la santé des travailleurs,
- tous les risques psycho sociaux ou plus communément la souffrance au travail qui font la une de l'actualité ou existent dans l'ombre,
- la réforme de la Médecine du travail, qui générera une dégradation du suivi des salariés,
- les « obligations » des entreprises d'engager des négociations sur la santé au travail, etc...

### ➤ UN COLLECTIF SANTE AU TRAVAIL, POUR QUOI FAIRE ?

- ✚ Regrouper les forces de nos structures syndicales où « il se passe quelque chose » en la matière pour s'enrichir mutuellement et se mettre à disposition des autres entreprises ou de salariés inorganisés.
- ✚ Etablir et mettre à disposition des modes opératoires concernant :
  - Les accidents du travail, les maladies professionnelles, les droits des salariés, les prérogatives des CHSCT, etc. ...
- ✚ Avoir un rôle de soutien ou/et de conseils ou de mise en relation avec des acteurs «spécialisés», (élus CGT en CRA de CPAM, Assesseurs CGT en TASS, Cabinets d'Avocats en Droit Social, Cabinets d'expertises, FNATH, ANDEVA etc).
- ✚ Travailler à la vulgarisation des problématiques posées en Santé au Travail :
  - CMR et autres produits toxiques, RPS et Souffrance au Travail, Nanos particules, TMS, etc.
- ✚ Proposer des actions de sensibilisation et d'information pour le corps militant et grand public, en s'adjoignant le concours d'experts.

**Faut-il étoffer ce Collectif en sollicitant d'autres syndicats d'entreprises ou des localités ? Quels syndicats sont intéressés par cette démarche? Faut-il envisager de structurer ce Collectif ? Comment ?**

Pour l'instant, les participants sont issus de :

- TURBOMECA, UL Mourenx, EDF, Médecin du Travail, UL Pau, ARKEMA, PTT.

➤ Pour toute question, suggestion, proposition, ou volonté de rejoindre le Collectif, contact possible avec Gilles LARRIEU de l'UL de Mourenx ou Jean-Louis BARTHES, par l'intermédiaire de l'UD CGT 64.